



## **14<sup>e</sup> édition du Concours Photos AgriNature**

*Ce concours est organisé par le Festival International Nature Namur avec le soutien du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, de Natagriwal et de la Foire Agricole de Libramont.*

*Partagez votre amour pour la Wallonie et votre passion de l'image.*

### **Organisation**

Le Concours AgriNature est organisé pour la 14<sup>e</sup> fois cette année. L'exposition photos du concours AgriNature sera à découvrir à la Foire de Libramont du 26 au 29 juillet 2024. À cette occasion, le public pourra voter pour sa photo préférée et une remise des prix sera organisée pour dévoiler les lauréats de chaque catégorie ainsi que le Grand Prix et le Prix du Public. L'exposition du Concours sera également exposée à la Foire Agricole de Battice du 31 août au 1 septembre 2024 et au Festival International Nature Namur du 11 au 20 octobre 2024.

## **Règlement du concours**

### **Conditions Générales**

Ce concours a pour but d'illustrer la faune, la flore, le monde rural et les paysages de la Wallonie.

Il est ouvert à tous : photographes, amateurs ou professionnels, sans distinction d'âge et de nationalité.

Sont exclus : les membres du jury ainsi que les membres de l'organisation.

En participant à ce concours, le photographe manifeste son intérêt envers la nature et la ruralité en Wallonie. Il doit pouvoir justifier d'un comportement respectueux envers les espèces animales et végétales.

Ne sont pas acceptées :

- les photos où figurent des personnages identifiables si elles ne sont pas accompagnées de l'autorisation écrite de ceux-ci
- les photos où figurent le crédit photo du photographe
- les photos générées par une Intelligence Artificielle (IA)
- les photos trop retouchées ou retouchées via une Intelligence Artificielle (IA)

L'originalité et l'émotion engendrées par la prise de vue seront prises en compte, mais des critères photographiques classiques (cadrage, difficulté de prise de vue, maîtrise technique...) et environnementaux (aucune destruction/perturbation causée par la prise de vue, respect de l'environnement, lieux de prise de vue...) seront également considérés pour la sélection.

## **Catégories 2024**

Cette année, le concours AgriNature fait peau neuve avec 1 nouvelle catégorie !

### **En lisière :**

À l'orée des bois, au bord d'une prairie ou d'un champ ? Lieu de transition, lieu de changements ou simplement lieu de rencontres ! La lisière offre un renouveau et une possibilité incroyable de clichés. Cette catégorie vise les clichés de prairies ou de champs où l'on aperçoit des arbres ou une forêt en arrière-plan tout en saluant les gestes durables du côté agricole ou du côté forestier.

**Agriculture durable :** Cette catégorie vise à promouvoir les pratiques agricoles durables, c'est-à-dire des pratiques agricoles qui veillent à préserver la biodiversité voire à la renforcer dans les espaces cultivés, les prairies, les vergers. Une ferme est entourée par la vie sauvage, parfois celle-ci s'invite au cœur de votre ferme, alors sortez votre appareil photo et photographiez-la !

**Wallonie Sauvage :** La plus emblématique de nos catégories, Wallonie sauvage souligne la beauté sauvage et tranquille au cœur de nos forêts de notre faune et de notre flore. Autrefois partie intégrante du Concours du Festival International Nature Namur, c'est aujourd'hui dans le concours AgriNature que cette catégorie est exclusivement reprise.

**Homme et Nature :** La vie sauvage est partout, tout comme les traces de la présence humaine. Pas toujours facile d'isoler complètement un animal de l'humain. Cette catégorie est la catégorie où humains et vie sauvage coexistent dans une harmonie nouvelle.

**Jeunes :** Pour tous les photographes de moins de 21 ans (nés après le 15 juin 2003), toutes catégories confondues.

**Attention :** toutes les photos doivent être prises en **Wallonie**.

## **Inscription et envoi des photos**

L'inscription est gratuite et se fait via le formulaire disponible sur le site <https://agriculture.wallonie.be/agrinature>. La date limite d'inscription est fixée au jeudi 15 juin 2024 à minuit.

Le formulaire d'inscription est à remplir en ligne. La candidature ne sera prise en compte que si toutes les rubriques sont correctement complétées.

Pour les mineurs, la participation doit être confirmée par signature par l'un des parents. Dans ce cas, veuillez simplement nous envoyer une preuve (scan ou autre) de l'autorisation à l'adresse mail [info@festivalnaturenamur.be](mailto:info@festivalnaturenamur.be).

De la même manière, le photographe envoie l'accord de la (des) personne(s) identifiable(s) sur la photo à [info@festivalnaturenamur.be](mailto:info@festivalnaturenamur.be).

Chaque participant peut envoyer au maximum 10 photos.

**Remarque : le photographe ne peut soumettre une image qui a déjà été sélectionnée et/ou primée lors d'une précédente édition du Concours Photo AgriNature.**

Une seule participation par photographe est acceptée. Si ce dernier souhaite modifier sa candidature, il est invité à envoyer un mail à l'adresse [info@festivalnaturenamur.be](mailto:info@festivalnaturenamur.be). Sa première inscription sera supprimée au profit de la nouvelle.

Préparation des photos :

- Les photos HD sont à télécharger directement sur le formulaire ;
- La définition des images doit permettre une impression en format 80x54 cm (attention pas moins de 5 Mo par photo) ;
- Pas de marge, ni inscription, ni signature ou crédit ;
- Chaque fichier doit être envoyé en format JPEG (uniquement, le format TIF pourrait être demandé si sélection il y a) avec comme intitulé la structure suivante :

Merci de renommer vos photos de la manière suivante : 01\_NOM\_Prenom\_Titre de la photo

Remarque : merci d'éviter les accents et les éléments de ponctuation dans la nomenclature !

Le premier numéro représente la catégorie pour laquelle vous soumettez votre photo :

01	:	En	lisière
02	:	Agriculture	durable
03	:	Wallonie	Sauvage
04	:	Homme	et Nature
05	:	Jeunes	

## **Jury et Prix**

Le jury est composé de photographes naturalistes, de conseillers scientifiques, de représentants de l'administration wallonne et d'associations environnementales. Il réalisera la sélection des photos pour l'exposition.

Il déterminera ensuite 6 prix :

- Grand Prix
- Prix « En lisière »
- Prix « Agriculture durable »
- Prix « Wallonie Sauvage »
- Prix « Homme & Nature »
- Prix « Jeunes »

Les prix ne sont pas cumulables (sauf le Prix du Public).

Le jury se réserve le droit de changer une photo de catégorie si cela est à son avantage, de ne pas attribuer un ou plusieurs prix, de modifier l'intitulé d'un prix et de délivrer une ou plusieurs mention(s) spéciale(s). Les décisions du jury sont sans appel.

Le jury se réserve le droit de demander au photographe un RAW de sa photo afin de prévenir des photos aux retouches excessives.

Les photos sélectionnées et les premiers prix seront exposés lors de la Foire de Libramont du 26 au 29 juillet 2024.

Lors de l'exposition, le public de la Foire de Libramont aura l'occasion de voter pour sa photo préférée afin d'élire le Prix du Public. Toute fraude ou tentative de manipulation des votes sera sanctionnée par une disqualification directe au Prix du Public.

Les prix remis auront une valeur totale de 3000 €.

## **Sélection**

Les lauréats seront avertis par e-mail à l'adresse mentionnée dans leur formulaire aux alentours de la **mi-juillet**. Si vous ne recevez pas de mail c'est que, malheureusement, aucune de vos photos n'aura été sélectionnée.

## **Visibilité de l'exposition au grand public :**

Les photos seront également exposées dans d'autres villes de Wallonie dans le cadre des décentralisations du Festival International Nature Namur, lors de la foire Agricole de Battice les 31 août et 1 septembre et enfin lors de la 30ème édition du Festival International Nature Namur du 11 au 20 octobre 2024.

### **Droit d'auteur et utilisation des œuvres**

Les participants doivent posséder les droits d'auteur de toutes les photos envoyées et garantir l'authenticité de leur(s) photo(s). L'organisateur décline toute responsabilité envers n'importe quelle infraction aux droits d'auteur.

Le photographe conserve la propriété intellectuelle de ses photos, mais autorise la Wallonie et le Festival International Nature Namur à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre de l'exposition AgriNature et de la promotion de ce concours ainsi que de l'exposition.

En cas d'utilisations non strictement liées à l'organisation du concours ou à la promotion d'éditions ultérieures, l'accord préalable de l'auteur sera toujours demandé.

En cas d'accord, les photos ne pourront être utilisées qu'à des fins culturelles, pédagogiques, sociales, touristiques et tout usage commercial sera exclu.

Les photos seront toujours accompagnées du nom de leur auteur.

## **Données à caractère personnel**

Les renseignements fournis par les participants peuvent être utilisés dans le cadre des concours photos AgriNature. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en vigueur le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès du Festival International Nature Namur d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données les concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : [info@festivalnaturenamur.be](mailto:info@festivalnaturenamur.be).

Aucune des informations fournies ne pourra faire l'objet d'une commercialisation.

## **Application du règlement**

Toute candidature de participation au Concours photos AgriNature implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de ses possibles modifications d'organisation et de fonctionnement.

En cas de contestation sur le sens des stipulations du présent règlement, seul le texte en français fera foi.

Le présent règlement est également disponible sur le site d'AgriNature : <https://agriculture.wallonie.be/agrinature>.

## **Responsabilité**

La participation au concours étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables ou le temps de chargement. En conséquence, le Festival ne saurait en être tenu pour responsable.

## **Pour toutes informations complémentaires :**

Concours Photos AgriNature  
Équipe du Festival International Nature Namur  
Email : [info@festivalnaturenamur.be](mailto:info@festivalnaturenamur.be)  
Internet : <https://agriculture.wallonie.be/agrinature>

